

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 OCTOBRE 2022

Présents : Tous les conseillers sauf Nathalie PERROT excusée, qui donne procuration à Marine LATHELIER ; Céline VUITTON excusée, qui donne procuration à Stéphanie MILLET ; Pierre PROST excusé, qui donne procuration à Sabrina HANRIOT-COLIN ; Denis PERROT excusé, qui donne procuration à Gérard MOUGIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte CAPRANI.

ORDRE DU JOUR :

DELIBÉRATIONS :

- **Motion de soutien à la formation de secrétaire de mairie** : le conseil municipal adopte **une motion de soutien à la formation de secrétaire de mairie**. En effet, la pérennité du diplôme universitaire Gestionnaire administratif/Secrétaire de mairie n'est pas assurée faute d'engagement de la part du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Le métier de secrétaire de mairie est indispensable au fonctionnement des communes rurales. Aujourd'hui, la secrétaire de mairie doit être polyvalente et répondre à des exigences d'expertise de plus en plus fortes liées tant à l'évolution législative et réglementaire qu'à la dématérialisation de nombreuses activités et procédures.

- **Autorisation pour signature du futur bail pour le local du restaurant** : le conseil municipal autorise, Monsieur Le Maire, à signer le **bail pour le local du restaurant** avec les nouveaux repreneurs.

- **Autorisation pour signature du futur bail pour la licence IV du restaurant** : le conseil municipal autorise, Monsieur Le Maire, à signer le **bail pour la licence IV du restaurant** avec les nouveaux repreneurs.

- **Encaissement d'un chèque de Orange** : le conseil municipal autorise **l'encaissement du chèque de remboursement d'Orange**.

- **Désignation des parcelles pour les coupes et affouages** : les parcelles concernées pour l'affouage sont la parcelle **1** à « **Montbon** », la parcelle **24** à « Narbaux » et la parcelle **32** à « Maupoix ». Les parcelles concernées par les coupes sont : 16, 31, 11, 18 et 19.

URBANISME :

- DP : *Véronique THERON*, 5 rue du chalet (remplacement porte de service).

- DP : *Myriam VUILLECARD*, 14 rue du chalet (ravalement de façade).

AFFAIRES EN COURS ET DIVERSES :

- Info sur la recherche de personnel municipal :

Deux candidatures ont été reçues pour le **poste d'employé(e) communal(e)**. Aucune des candidatures n'a été retenue : les candidats recherchent plutôt des postes à temps plein et, d'autre part, la notion de proximité est importante.

Neuf candidatures ont été reçues pour le **poste de Secrétaire de mairie**. Quatre candidatures ont été retenues. Les entretiens d'embauche auront lieu le 11 octobre.

- **Info sur la reprise du restaurant** : le restaurant est repris par *Mr MAENDLY* traiteur « Au gré des saisons » de Morre. Les baux pour le local et la licence IV seront signés prochainement. L'ouverture devrait avoir lieu courant novembre 2022.

- **Inscriptions affouage** : les **inscriptions pour l'affouage** et les branchages s'effectueront à la mairie, du **mardi au vendredi, de 10 à 12 heures du 24 octobre au 28 octobre 2022**.

- **Point sur les études en cours pour le réseau d'assainissement** : la phase 3 du **schéma directeur d'assainissement** a commencé. A ce jour, des tests à la fumée ont été effectués (la mairie regrette le manque d'info lié à cette opération). Des tests par colorant seront effectués semaine 41 (rue de l'Ecole, Rue du Noyer, Rue du Chalet...). Les habitants concernés (65 habitations) ont été informés.

- **Travaux site unique** : les travaux du site unique ont débuté cet été. Le périscolaire a déménagé à la salle des fêtes de Tarcenay. Le comité syndical *Éducation 2000* a retenu l'offre du Crédit agricole pour un emprunt de 1200000 € sur une durée 237 mois à un taux de 2,80 %. Le montant des remboursements trimestriels s'élèvera à 19826,79 €.

- **Église** : le chauffage de l'église a été réparé.

- **Panneaux de signalisation** : comme stipulé au conseil municipal du 18 juillet 2022, nous sommes en attente d'un 2^{ème} devis pour remplacer les panneaux de signalisation cassés, en rajouter d'autres à des endroits opportuns et se mettre aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

- **Règlement centre d'animation** : le règlement du centre d'animation va être modifié afin de supprimer la location à titre privé pour les jours de semaine. Il sera donc possible de louer le centre d'animation, à titre privé, seulement pour le week-end.

D'autre part, il est rappelé aux habitants que la location de la salle pour une mise à disposition à une autre personne (qui ainsi bénéficie d'un tarif réduit sans y avoir droit) est formellement interdite

- **Cérémonie du 11 novembre** : la cérémonie du 11 novembre 2022 aura lieu à **Trepot** à 11 heures avec la participation des communes de Montrond le château, Tarcenay Foucherans et des Monts Ronds.

Pour rappel : si vous souhaitez recevoir les comptes-rendus du conseil municipal et les informations importantes par mail (en parfait respect du RGPD), et ainsi contribuer à l'économie de papier, merci de prévenir la mairie à l'adresse mairie.trepot@orange.fr.

Pensez également à installer l'application *Intramuros* sur votre portable.

Pour retrouver ce compte rendu vous pouvez consulter notre site :

<https://trepot.fr/>

A la rubrique : Conseils municipaux